

1. *L'espace extra-atmosphérique.* Le Canada s'intéresse de longue date aux questions liées à l'espace extra-atmosphérique. Dans les années 60, l'honorable Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement Diefenbaker, a été l'un des grands artisans du Traité sur l'interdiction partielle des essais, qui vise l'essai d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. Plus récemment, le Canada s'est distingué par des réalisations telles que le télémanipulateur employé sur la navette spatiale et les satellites de communication ANIK. Le ministère des Affaires extérieures s'est engagé à appliquer ces connaissances aux aspects « contrôle des armements » de l'espace extra-atmosphérique et, en 1984, il a demandé à la société Spar Aerospace d'étudier la faisabilité d'une surveillance d'espace à espace comme moyen de vérification.

L'objectif du Canada aux Nations unies est d'encourager les discussions visant à restreindre l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique en tant que lieu où rivaliser sur le plan militaire, d'empêcher la militarisation de l'espace. Nous croyons que si la communauté internationale se prononçait à l'unisson sur le sujet, cette entreprise serait plus aisée et que les entretiens sur cette question devraient se tenir à Genève à la Conférence du désarmement, cette tribune multilatérale de négociations où le Canada est l'une des 40 nations participantes.

Les efforts déployés en vue d'aboutir à une résolution ont été couronnés du succès à ce chapitre. Ainsi, les négociations dans le cadre desquelles le Canada a joué un rôle déterminant ont abouti à une résolution qui a réussi à rallier un consensus virtuel par lequel la communauté internationale a exprimé le désir de voir les entretiens s'engager à la Conférence du désarmement. Il reste beaucoup à faire avant que des négociations puissent effectivement avoir lieu, mais l'adoption de cette résolution marque clairement une étape importante. Les entretiens bilatéraux entre les États-Unis et l'URSS, qui viennent s'ajouter à ceux qui se tiennent à la Conférence du désarmement, devront également être pris en considération.

2. *L'interdiction complète des essais.* Le Canada s'est également fixé comme priorité de réaliser un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il se heurte, en cela, à un bon nombre d'obstacles, certains de nature technique ou d'autres de nature politique. Sur le plan technique, le problème du contrôle effectif d'un arrêt des essais permettant de garantir le respect des dispositions du Traité n'a pas encore été complètement réglé; sur le plan politique, les négociations entre le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS ont été rompues après l'invasion de l'Afghanistan à la fin de 1979 et elles n'ont pas encore repris.

Le Canada estime, toutefois, qu'une interdiction complète des essais est une mesure concrète, réaliste — et réalisable — qui marquerait un pas important dans les efforts visant à mettre fin à la course aux armes nucléaires. Nous croyons en outre que la façon d'y parvenir réside dans l'adoption, par la Conférence du désarmement, de mesures pratiques réalistes et progressives, dans le domaine de la vérification par exemple, mesures qui nous rapprocheraient du jour où seront interdits les essais. Dans ce domaine, le Canada a pour stratégie de concentrer ses efforts sur le processus onusien.

Le Canada a coparrainé une résolution qui permettrait à la Conférence du désarmement de reprendre immédiatement ses travaux de fond sur l'interdiction des essais. Après des négociations complexes,